

 Unapei Alpes Provence

# Bienvenue au Foyer d'Accueil Médicalisé

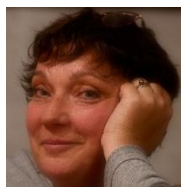
## Soleil Levant



Foyer d'Accueil Médicalisé Soleil Levant – Quartier Les Boulangeons – 05130 Tallard  
Association UNAPEI-AP Marseille

# Le Mot de la Directrice

DIRECTRICE



Cécile  
LAPARLIERE

L'ensemble du personnel et moi-même sommes heureux de vous accueillir au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé Soleil Levant.

---

DIRECTRICE  
ADJOINTE

Michèle  
MASSOT

Nous vous remettons ce livret d'accueil conçu à votre attention et à celle de vos proches afin de faciliter votre intégration dans votre nouveau lieu de vie.

Nous serons très attentifs à ce que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

---

CHEF DE  
SERVICE



Stéphanie  
KLEIN

À partir d'aujourd'hui vous démarrez un nouveau projet et je vous souhaite une pleine réussite dans cette entreprise au cours de laquelle nous aurons l'occasion de faire plus ample connaissance.

La Directrice

# Présentation

## L'Établissement

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Soleil Levant est un établissement médico-social qui a ouvert ses portes sur le site de Tallard en octobre 2007 pour accueillir des personnes handicapées vieillissantes. Il est situé à Tallard, dans le quartier des Boulangeons, à 2 km du cœur du village, sur une jolie propriété boisée de 7 hectares sur laquelle on trouve aussi l'Esat Plein Soleil et le Foyer d'Hébergement Gai Soleil.

Votre sécurité, votre santé et votre bien-être sont au cœur de son dispositif.

Son objectif est de vous assurer un accompagnement individualisé de bonne qualité. Il est basé sur l'écoute et le respect de vos besoins et de vos envies.



## L'Association


La Chrysalide Marseille est une association de parents qui gère une quarantaine d'établissements spécialisés du secteur médico-social situés principalement dans les Bouches du Rhône. Cette association créée en 1958 s'appuie sur des valeurs fortes qui régissent l'action des professionnels au quotidien :

- Le respect de la personne
- La tolérance
- La solidarité

# Les services et prestations

## Votre hébergement

Le mobilier de votre chambre peut être fourni. Néanmoins, vous avez la liberté de la meubler en respectant certains critères

de sécurité. Une  vous sera remise dès votre arrivée.



## Les repas

Les repas sont pris en salle à manger. Un menu adapté à votre état de santé et à vos convictions religieuses vous sera proposé.



## Les espaces de convivialité

Un salon et des salles de loisirs et d'activités sont à votre disposition. Une partie est aménagée en salle de télévision.



## L'entretien du linge

Le linge est entretenu par un prestataire et doit être étiqueté à votre nom. Certains textiles délicats ne sont pas conseillés au risque de les endommager.



## L'entretien des locaux

Le ménage des locaux individuels et collectifs est assuré par un prestataire extérieur. Vous pouvez cependant être sollicité pour y participer.



## Les visites

Vos parents et amis sont les bienvenus. Néanmoins, ils doivent informer l'établissement du jour et de l'heure de leur venue.



## Le téléphone

Un point phone est à votre disposition dans l'établissement. Son numéro est le :  
04.92.54.19.43.



## Votre courrier

Votre courrier vous est quotidiennement distribué.



## Tabac, boissons alcoolisées et produits illicites

sont strictement interdits dans l'établissement.



# Les Activités

Le Foyer d'Accueil Médicalisé vous propose une multitude d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

## Les activités sportives



Le yoga



La calèche



Les raquettes



La pétanque

Et d'autres comme la piscine, la marche, la danse...

## Les activités culturelles et de découverte



Le cinéma



Le théâtre et les spectacles

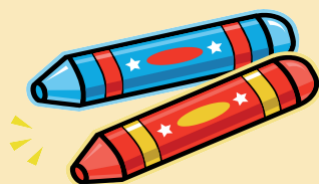


Les musées, expositions et sites



Des transferts et  
mini séjours

## Les activités manuelles, de création et ludiques



Le dessin



La peinture



Divers ateliers



Les jeux de société

L'équipe de jour est présente toute l'année de **8h00** à **22h30**.

**Des surveillants de nuit** assurent votre sécurité de **22h30** (heure de départ de l'équipe en service du soir) à **8h00** (heure d'arrivée de l'équipe en service du matin).

# L'équipe pluridisciplinaire



## La Direction

Elle met en œuvre la politique définie par l'Association au travers du projet d'établissement.

Elle veille à développer une meilleure qualité de l'accompagnement.



## L'équipe d'encadrement

Elle assure votre accompagnement au quotidien et vous aide à construire votre projet de vie.



## L'administration

Elle assure le traitement administratif des ressources humaines, matérielles, et financières nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.



## L'assistante de service social

Elle vous conseille et vous oriente dans vos démarches administratives. Elle vous aide à accéder aux droits auxquels vous pouvez prétendre.



## Equipe médicale et paramédicale

Ses membres vous proposent, en cas de besoin :

- un accompagnement thérapeutique
- des rééducations, soins et suivis
- des activités corporelles et sensorielles



## L'équipe d'entretien

Des personnes qui veillent au bon fonctionnement de tous les équipements et à votre sécurité.

# Votre projet personnalisé

Chaque année, une réunion sera organisée avec vos moniteurs et le référent du groupe auquel vous appartenez afin de faire un point sur votre vie dans l'établissement, de recueillir vos désirs et vos souhaits et de déterminer ensemble des nouveaux objectifs dans le cadre de votre accompagnement au quotidien.

Sur la base de cet entretien votre projet personnalisé sera élaboré. Il servira de fil conducteur à votre accompagnement durant toute l'année.

D'ailleurs si l'accueil et l'accompagnement vous concernent en premier lieu, l'établissement souhaite entretenir des relations basées sur l'échange et la collaboration avec votre famille ou votre représentant légal. C'est dans ce cadre qu'ils pourront être sollicités pour participer à la mise en place du Contrat de Séjour ou du Document Individuel de Prise en Charge et de votre Projet Personnalisé.

Des réunions annuelles rassemblent familles et professionnels pour évoquer la vie au sein de l'établissement et rencontrer les responsables de l'Association.

Nous proposons de rester à l'écoute des familles pour échanger sur les objectifs de l'accompagnement et expliquer les actions à conduire. Avec votre consentement des rencontres régulières sont envisageables.

Chaque année est proposée une enquête permettant d'identifier la satisfaction sur la qualité des prestations délivrées.

# L'admission

Par dérogation aux textes en vigueur concernant la retraite, l'admission est prévue à partir de 50 ans. Il faut également bénéficier d'une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH). Ensuite il est nécessaire de faire un courrier de demande d'admission. Une commission d'admission se réunira pour étudier les candidatures en fonction des places disponibles. Un courrier de réponse vous sera adressé. Si votre demande est acceptée, nous fixerons ensemble votre date d'arrivée. Il vous sera demandé de compléter votre dossier avec les pièces administratives suivantes:

- Fiche de renseignements	- Copie de l'attestation d'assuré social	- Original ou duplicata de la carte d'invalidité
- Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité	- Copie de la carte mutuelle	- Copie du jugement de tutelle ou curatelle
- Notification CDAPH en cours de validité conforme à l'orientation envisagée	- Copie du livret de famille	- 4 photos d'identité
	- Copie du carnet de santé	
	- Original ou copie de la carte d'identité	

# Vos droits et vos devoirs

## Règlement de fonctionnement

Il est prévu par la loi 2002-2 et par le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 et fixe :

- Les droits de la personne accueillie
- Les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement
- Les conditions d'utilisation des espaces et équipements mis à la disposition des personnes accueillies.

## Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il doit favoriser la participation et l'expression des personnes accueillies ainsi que celle de leur famille ou tuteur et les associer à l'élaboration du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il est constitué de membres élus au sein de l'Association, des familles, des professionnels et des personnes accueillies.

**Représentants des personnes accueillies :**

.....  
.....

**Représentant de l'Association :**

.....

**Représentants des familles :**

.....  
.....

**Représentant des professionnels :**

.....

### Utilisation confidentielle des renseignements vous concernant

#### Commission Nationale de l'Informatique et Libertés

Les renseignements administratifs et médicaux que vous communiquez lors de votre entrée au sein de l'établissement et qui font l'objet d'un traitement informatique sont soumis au strict respect du secret professionnel.

Il vous est possible de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives qui vous concernent dans les conditions d'utilisation de ces données définies par la loi "informatique et libertés". Votre droit d'accès et de rectification s'exerce par courrier auprès du Directeur de l'établissement.

#### Modalités d'accès à votre dossier médical

Vous avez la possibilité d'accéder directement à l'ensemble de votre dossier médical, cependant nous vous conseillons de le faire par l'intermédiaire d'un professionnel de santé compétent que vous désignerez afin qu'il puisse vous informer précisément des éléments techniques contenus dans votre dossier.

Vous pouvez accéder à votre dossier médical en adressant votre demande par écrit, au Directeur de l'établissement. Si vous êtes mineur, le droit d'accès au dossier médical est exercé par les titulaires de l'autorité parentale. Il en est de même pour tous les documents qui vous concernent dans les différentes disciplines.

### Votre établissement s'engage à respecter les principes de la Charte des droits et libertés (arrêté du 8 septembre 2003) :

Principe de non discrimination  
Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté  
Droit à l'information  
Principe de votre libre choix, de votre consentement éclairé et de votre participation  
Droit à la renonciation  
Droit au respect de vos liens familiaux  
Droit à la protection  
Droit à l'autonomie  
Principe de prévention et de soutien  
Droit à l'exercice de vos droits civiques  
Droit à la pratique religieuse  
Respect de votre intimité et de votre dignité

# Coordonnées et accès

Numéro d'appel national **3977** contre les maltraitances.

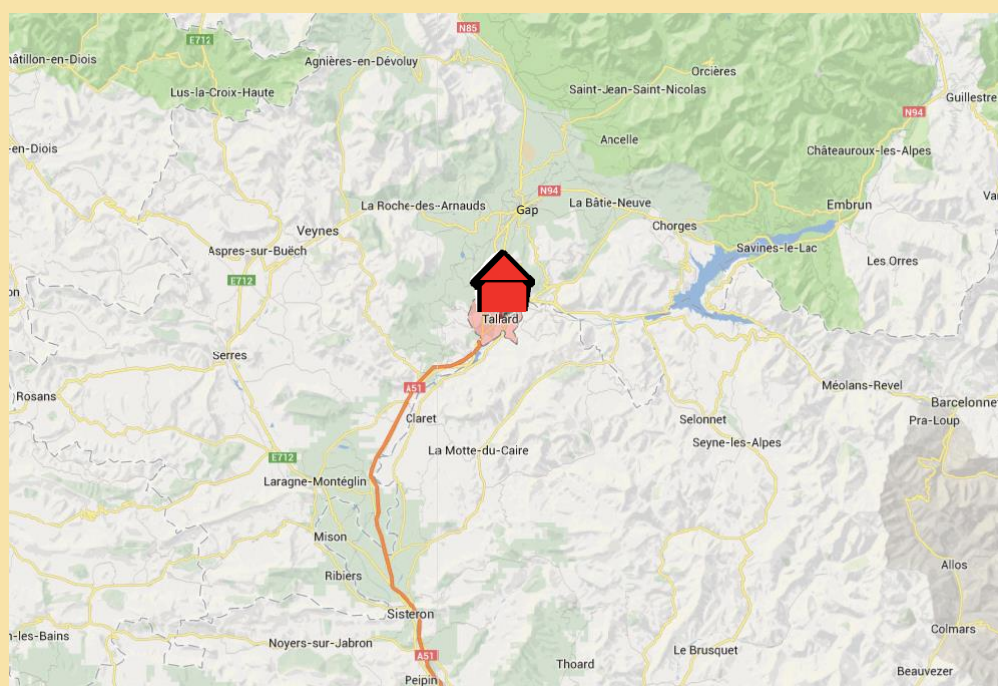
Appel gratuit

DGAS/2A n°2007-112 mars 2007

## COORDONNÉES

**FAM SOLEIL LEVANT**  
Quartier Les Boulangeons  
05130 TALLARD

Tel : 04.92.54.08.60  
Fax : 04.92.54.03.58  
eMail : [site.tallard@chrysam.net](mailto:site.tallard@chrysam.net)



## ACCÈS

**Arrêt car à Tallard (2 km) / Gare S.N.C.F. Gap (17 km) Autoroute  
sortie La Saulce (6 km) / Taxi et V.S.L., sur réservation, à Tallard**

Du centre du village de TALLARD, suivre la signalétique « La Chrysalide », laquelle vous fait passer le pont de La Durance, puis le centre médical du même nom, ensuite continuer à monter ; tourner à droite à la patte d'oie, rouler 400 mètres et prendre à gauche après le petit pont. Monter tout en haut... Des panneaux signalétiques vous indiqueront les différentes structures sur le site.

### **Siège Social**

26 rue Elzéard Rougier - 13004 MARSEILLE  
Tél : 04 91 10 76 00 - Fax : 04 91 10 76 15